Assises académiques de Prévention de l'Illettrisme

Lille 2 décembre 2010

Atelier 3 : Continuités et liaisons : un facteur de réussite

Intervention de **Sadia PAMART-AIT BRIIM**, professeur de lettres et de FLE/FLS, chargé de cours à l'université d'Artois

Présentation du dispositif « Passage » pour primo-arrivants 16-18ans au lycée Van der Meersch de Roubaix

Le dispositif « Passage » pour primo-arrivants 16-18 ans est un dispositif mis en place par l'Académie de Lille pour donner une chance à des adolescents étrangers d'apprendre la langue française et de réaliser leur projet professionnel.

Jusqu'alors, les jeunes étrangers, âgés de moins 16 ans, pouvaient être scolarisés dans une classe d'accueil, dite CLA. « En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés entre six et seize ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français. (article L.131-4 du code de l'éducation) ». Les jeunes étrangers, nouvellement arrivés sur le territoire, âgés de plus de 16 ans, avaient peu de chance alors d'entrer dans un lycée, a fortiori s'ils ne connaissaient pas la langue française ou s'ils ne la maîtrisaient pas suffisamment.

Le Rectorat et l'Inspection académique de Lille ont été longtemps très sollicités par les foyers de l'enfance et autres institutions concernant la difficulté à scolariser des jeunes primo- arrivants 16-18 ans qui ne connaissent pas la langue française. En 2002, ils décident d'ouvrir, à titre expérimental, deux dispositifs passages. L'un se situe à Lille, au lycée Gaston Berger, l'autre à Roubaix, au lycée Van der Meersch. Une circulaire importante au bénéfice de jeunes étrangers âgés de 16 à 18 ans parait le 25 avril 2002. Elle prévoit, en effet, que : « pour les mineurs étrangers de seize ans à dix-huit ans, même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, il y a lieu de veiller à ce que leur scolarisation puisse être assurée en prenant en compte naturellement leur degré de maîtrise de la langue française et leur niveau scolaire (. ..). Il est précisé que le refus de scolariser un jeune qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire doit être motivé (arrêt de section du Conseil d'Etat du 23 octobre 1987 consorts Métrat). Ce refus peut être motivé par un motif pédagogique ». BO n°10 du 25 avril 2002

Cette circulaire marque un grand pas en avant dans l'accueil d'un public spécifique qui jusque –là était en souffrance. En effet, elle autorise la scolarisation des adolescents étrangers âgés de 16 à 18 ans, sous certaines conditions. Il est clair que cela favorise une intégration « naturelle », celle qui s'effectue au fil du temps, positivement, par l'apprentissage de la langue française et ce qu'elle véhicule au niveau culturel, historique etc. Par ailleurs, bien évidemment, l'accès à la vie professionnelle est envisageable. Ce dispositif mis en place est une réelle chance.

Le dispositif « Passage » et l'accompagnement personnalisé

Le dispositif passage se concentre sur l'apprentissage de la langue et la maîtrise de celle-ci dans un temps court et urgent. Pour parvenir à réaliser les objectifs, l'accompagnement personnalisé s'est mis en place naturellement, sans être nommé.

L'accompagnement personnalisé du jeune adolescent, âgé de 16 à 18 ans, nouvellement arrivé, commence dès qu'il se présente à la MGI. Après des tests linguistiques et un entretien avec le conseiller d'orientation psychologue, il est affecté dans une classe de cursus ordinaire, en tenant compte de son projet professionnel. Par ailleurs, il profite d'un certain nombre de cours de français dans le dispositif passage, de 3 à 12 heures par semaine. Il poursuit ses études comme le lycéen français. Très vite, il s'intègre et comprend les enjeux importants de sa scolarisation. Il côtoie les camarades français de sa classe et partage les mêmes préoccupations scolaires.

Le dispositif d'apprentissage accompagne également le lycéen dans son établissement d'affectation en assurant le lien entre l'équipe éducative et l'élève étranger. Le dispositif primo arrivants cautionne la présence pas toujours facile du jeune dans le lycée, encourage parfois l'école à aider le lycéen dans son parcours de découverte du système scolaire français et par ailleurs le « dédouane », le

déculpabilise si le lycéen rencontre de grandes difficultés en français. Il faut, en effet, un peu de temps à l'élève primo arrivant avant qu'il ne devienne autonome dans la langue, tant au niveau oral qu'au niveau écrit. On note cependant une autonomie très rapide dans le déplacement d'un établissement à l'autre.

Le dispositif, enfin, aide le lycéen à trouver ses repères, à se sentir plus en sécurité. En classe, il est écouté, valorisé, encouragé, ce qui contribue à acquérir plus rapidement une confiance en soi.
Comment atteindre, dans un temps court, la maîtrise partielle de la langue française ?

L'élève, une fois évalué, tant à l'écrit qu'à l'oral, est accompagné dans ses apprentissages. Un programme est mis en place pour qu'il puisse grandir et évoluer. L'enseignant tient compte du niveau où il se trouve pour le faire progresser dans la langue. Des activités sont mises en place et pour chaque activité, les quatre compétences sont sollicitées, à savoir la compréhension de l'oral et la compréhension de l'écrit ainsi que la production orale et la production écrite.

Concernant le travail individuel et personnalisé, l'élève, par exemple, rédigera un écrit qu'il aura à corriger. L'enseignant lui donne les outils grammaticaux et de conjugaison dont il a besoin pour ensuite être capable de corriger seul ses erreurs. Le professeur l'accompagne durant la séance si cela est nécessaire.

Concernant le travail collectif, on construit un projet ensemble : par exemple, durant la période de Noël, on apprend des chansons ; on décore le sapin et on réalise des cartes de vœux. Ce travail collectif permet d'aborder la poésie et invite ensuite à un travail d'écriture. Tout en apportant du plaisir dans les apprentissages, le jeune primo arrivant parvient à :

- mémoriser un texte complexe ;
- acquérir un vocabulaire concret mais également abstrait ;
- saisir des concepts comme la métaphore, la personnification ;
- poser des questions ;
- exprimer des sentiments ;
- imaginer et à créer.

Autres situations pédagogiques

Les ateliers artistiques en classe de FLE et de FLS, comme le théâtre, le travail autour de la vidéo, les arts plastiques, le slam, sont des moyens excellents pour acquérir une aisance tant à l'oral que dans l'expression de son propre corps. Jouer dans une autre langue qui n'est pas la langue maternelle requiert des efforts importants.

Le dispositif passage est un lieu où l'on apprend le français, mais c'est aussi le lieu où les élèves s'interrogent sur leur orientation. C'est une préoccupation très forte et, dès qu'ils connaissent la langue française, dès qu'ils ont les mots pour parler, ils n'hésitent pas à poser des questions, à exprimer leur inquiétude, leur souhait de changer d'orientation.
Le professeur écoute et accompagne le lycéen primo arrivant dans sa recherche. L'enseignant du dispositif travaille avec un ou des professeurs de la classe d'affectation du lycéen et avec le conseiller d'orientation-psychologue.

En conclusion

Le dispositif « Passage », par sa spécificité, a mis en place, naturellement, sans être nommé, le parcours personnalisé. Le lycéen primo arrivant arrive avec son histoire, sa langue, sa culture, ses connaissances acquises dans sa scolarité et /ou dans son histoire de vie. Toute l'attention est alors centrée sur l'apprenant qui réussit son parcours parce qu'il l'a dessiné et voulu.